



Communiqué de presse

17.06.2013

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SSA

La Société Suisse des Auteurs (SSA) a tenu sa 30^e assemblée générale samedi 15 juin 2013, à Lausanne au cinéma Capitole. Devant une centaine de participants, le nouveau président, Denis Rabaglia, a présenté un bilan très positif de la société qui gère les droits d'auteur de la scène et de l'audiovisuel. D'autres interventions ont permis d'éclairer les enjeux actuels du droit d'auteur et de la création audiovisuelle.

A l'œuvre en tant que président depuis septembre 2012, Denis Rabaglia, cinéaste, a expliqué les modifications de gouvernance du conseil d'administration: deux commissions traitent désormais séparément des affaires de la scène et de l'audiovisuel. Elles se répartissent également la mission d'attribuer dans chaque domaine les bourses ou autres actions du Fonds culturel. En 2012, 785'000 francs ont été attribués au Fonds culturel. Un taux de frais administratifs bas et un chiffre d'encaissement important sont les autres bonnes nouvelles de l'année 2012. De quoi réjouir les 2'500 auteurs membres.

Combattre l'offre illégale

Dans la suite de son rapport, le président s'est attaché à expliquer les effets dévastateurs de la piraterie sur l'industrie culturelle. Ce vaste «marché noir» commence à susciter des réactions en Suisse, un des pays où les lois concernant le téléchargement illégal sont quasiment absentes. Un groupe de travail, mis en place par la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, est en train d'y réfléchir. Denis Rabaglia, membre du dit groupe – il représente les auteurs et réalisateurs audiovisuels – a expliqué que l'idée actuelle est de privilégier l'offre légale. Et le combat se focalisera non pas sur le consommateur, mais bien sur ceux qui pratiquent l'offre illégale.

La copie privée attaquée

Autre souci, évoqué par Jürg Ruchti, directeur de la SSA: la rémunération de copie privée (redevance sur les supports vierges) est attaquée non seulement en Europe, mais aussi en Suisse. Une initiative parlementaire, déposée par le groupe libéral-radical au Chambres fédérales, vise à l'abolir. Une vision étrange quand on sait qu'aujourd'hui, sur les nouveaux appareils informatiques, il est toujours plus facile et plus rapide de télécharger et copier du contenu artistique. Jürg Ruchti a rappelé que la redevance, par exemple sur un iPad vendu 759 francs, revient à 7.36 francs soit le 0.97% du prix de l'appareil avec lequel il est possible de stocker 12'800 fichiers musique. Les marges d'Apple quant à elles sont estimées entre 25 à 60% suivant le type d'appareil...

Christophe Bugnon, nouvel administrateur

L'assemblée a nommé un nouvel administrateur. Il s'agit de Christophe Bugnon – l'un des Peutch – qui remplace l'humoriste, Laurent Nicolet, démissionnaire. Il représente le répertoire de l'humour au sein du Conseil d'administration qui compte 14 membres, issus des domaines de la chorégraphie, de la scène et de l'audiovisuel.



Une série TV interactive

Invité, Peter de Maegd, producteur belge, a parlé de *The Spiral*, une série télévisée diffusée sur sept chaînes européennes en même temps. L'interactivité était le maître mot de cette série qui a rassemblé de 140'000 joueurs via le net, tandis que des centaines de milliers de téléspectateurs suivaient les 5 épisodes devant leur poste. L'aventure s'est terminée devant le Parlement européen avec les joueurs ayant résolu les énigmes proposées par la série (six tableaux ont disparu dans six musées européens) intégrés dans le dernier épisode diffusé deux jours plus tard.
Info sur le site www.thespiraltheseries.com

Au sujet de la Société Suisse des Auteurs, société coopérative

La Société Suisse des Auteurs (SSA) gère sans but lucratif les droits d'auteur relatifs aux œuvres scéniques et audiovisuelles depuis 1985. 2'500 auteurs, scénaristes, réalisateurs, chorégraphes, compositeurs et autres ayants droits sont membres de la coopérative. De plus, elle représente en Suisse plusieurs centaines de milliers d'auteurs affiliés à des organisations similaires à l'étranger. Elle permet aux organisateurs de spectacles, diffuseurs, producteurs et éditeurs d'obtenir les licences d'exploitation à des conditions équitables.

La SSA perçoit 19,896 millions de francs suisses de redevances et occupe une vingtaine d'employés à Lausanne. Elle répartit les droits aux auteurs après déduction de ses frais administratifs et des contributions aux fonds culturels et sociaux dont bénéficient les créateurs suisses.

La Rapport annuel 2012 de la SSA est téléchargeable sur www.ssa.ch

Pour plus d'informations, le directeur Jürg Ruchti est atteignable au 0041 21 313 44 55.

,